

**Banque des Etats de l'Afrique Centrale
(BEAC)**

Rapport de Contrôle de la Salle des Marchés

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DE CONTROLE DE LA SALLE DES MARCHES
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
au Conseil d'Administration
Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des activités de la Salle des Marchés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les faiblesses constatées dans l'organisation et le fonctionnement de la Salle des Marchés, ainsi que nos principales recommandations, ont fait l'objet d'un suivi présenté dans notre Lettre sur le Contrôle Interne.

De nos contrôles, il résulte les principales observations suivantes :

- La position de change, hors avoirs placés à l'AFT (Compte d'Opérations et Compte Spécial de Nivellement), au 31 décembre 2018 est constituée, au sens strict, de la situation des avoirs en devises placés auprès des contreparties (dépôts monétaires et opérations sur titres) et en comptes espèces et titres auprès des correspondants, ainsi que de la valorisation du stock d'or. Au 31 décembre 2018, cette position s'élève à FCFA 182,274 milliards contre FCFA 345,679 milliards à fin 2017 en raison de :
 - L'arrivée à maturité au mois de janvier, avril et juillet 2018 de trois lignes de titres du portefeuille d'investissement de valeur nominale totale de (284,5 millions d'euros) ;
 - L'acquisition au mois de juillet 2018 du titre OAT25/05/2025/0,5/INVT de valeur nominale 50 millions d'euros, déposé en gage auprès de la Banque de France dans le cadre de la Convention de gage des Instruments Financiers.
- Le tableau de variation du portefeuille d'investissement en valeur nominale se présente comme suit au 31 décembre 2018 (en millions d'Euros) :

Libellés	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Maturité	31/12/2018
Titres d'investissement	284,5	50	0	284,5	50

- Le portefeuille d'investissement (Held to maturity) détenu par la Banque au 31 décembre 2018 est composé d'un titre de valeur nominale 50 millions d'euros (échéance 2025) gagé auprès de la Banque de France dans le cadre de la convention de gage d'Instrument Financier.
- Le risque de défaut émetteur est minime au 31 décembre 2018 car l'émetteur dont le titre est détenu ne présente pas un rating inférieur à la limite fixée par le Conseil d'Administration qui s'établit à A.

- Le portefeuille d'investissement n'est pas valorisé au *mark-to-market* et n'enregistre pas de perte latente.
- La Banque, par la Biais du Comité d'Investissement et conformément aux dispositions statutaires, afin d'assurer la maîtrise des risques de la salle des marchés, a décidé en 2018 de :
 - Fixer les clés de répartition des limites d'engagements pour les émetteurs souverains, les Agences Gouvernementales, les institutions supranationales, les Institutions Financières privées et les sociétés privées non financières.
 - Constituer un portefeuille de trading titres d'un montant nominal de 50 millions d'euros, avec une durée de 4 ans avec une marge de déviation de +/- 1 an ;
 - Ne pas constituer un nouveau portefeuille d'investissement compte tenu du niveau du ratio de couverture des réserves de change à 2,4 mois, inférieur au seuil cible de 3 mois fixé par le CPM ;
 - Effectuer les dépôts monétaires auprès des contreparties bancaires autorisées, uniquement lorsque les taux d'intérêts offerts par celles-ci sont supérieur au taux de Refi rémunérant le Compte Spécial de Nivellement ;
 - Conserver la position en or et autoriser la DOF à réaliser les dépôts d'or au taux du marché, en respectant les limites de risques fixées par la Gouvernement de la Banque ;
 - Fixer à 12 ans la maturité maximale des titres acquis dans le cadre du portefeuille de trading ;
 - Fixer la durée cible du portefeuille de trading à 4 ans avec une déviation de +/- 1 an ;
 - S'assurer du respect de la liste nominative des émetteurs de la Zone Euro et des correspondant autorisés par le Gouvernement de la Banque Centrale ;
 - Suspendre les banques LBBW et Commerzbank de la liste des contreparties autorisées ;
 - Donner un avis favorable pour la réalisation de l'opération de cessions/rachats de l'encaisse-or pour une quantité comprise entre 47000 et 58 395,371 onces d'or en 2018.
- La banque, par le biais du Comité d'Investissement et après décision du Gouvernement de la Banque en date du 18 décembre 2018, a procédé à la réalisation d'opérations de cession-rachat d'une partie des avoirs en or. Ces opérations visaient à externaliser une partie des plus-values latentes tout en reconstituant l'encaisse-or à l'identique, conformément à l'article 13 des statuts de la Banque qui stipulent que « la Banque Centrale peut acheter et vendre de l'or et des devises étrangères ».

Ces opérations ont été réalisées par l'intermédiaire de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui est teneur de compte de l'encaisse-or de la BEAC. La salle des marchés a réalisé le 21/12/2018, la vente de 58 395,71 onces d'or négociée au cours XAU/EUR de 1095,78 (1 once d'or valant 1095,78 EUR) pour une valeur de cession de EUR 63 988 479,63. La deuxième opération a consisté à racheter, le 24/12/2018, la même quantité d'or (58 395,71 onces), au cours de XAU/EUR de 1095,07 pour une contre-valeur EUR 63 947 018,92.

La cession de 58 395,371 onces d'or a généré une plus-value de EUR 40,474 millions (26,549 milliards FCFA) et une trésorerie nette de 41 460,71 EUR (FCFA 27,2 millions) sur l'opération de rachat. Cette plus-value résulte de l'écart entre le cours de cession (1 095,78 EUR) et le coût moyen du stock d'or à la date de cession (402,674472 EUR).

- Les charges et produits générés par la Salle des Marchés dans la comptabilité générale ont permis de dégager un résultat comptable net (hors intérêts sur Compte d'Opération et Compte Spécial de Nivellement) de FCFA 31,326 milliards au 31 décembre 2018 contre FCFA 121,184 milliards au 31 décembre 2017. Cette baisse significative s'explique par la plus-value sur cession de titres d'investissement de FCFA 126,878 milliards réalisée en 2017 contre seulement une plus-value sur cession de l'or de FCFA 26,697 milliards réalisée en 2018.
- Le stock d'or n'a pas connu de variation entre le 31 décembre des exercices 2016, 2017 et 2018. Il demeure de 201 865,777 onces. Sa valeur de marché s'élève à FCFA 147,886 milliards au 31 décembre 2018 contre FCFA 142,916 milliards au 31 décembre 2017. Cette hausse découle de l'évolution favorable du cours de l'once sur la période. En effet, le cours de l'once d'or s'est apprécié de 4% (de 1 074 EUR à fin 2017 à 1 117 EUR au 31 décembre 2018).
- Le placement de l'Or géré par la Salle des Marchés a généré au cours de l'exercice 2018 des produits de FCFA 126 millions contre FCFA 248 millions en 2017. Ceux-ci ont été imputés directement dans le résultat de la Banque.

Yaoundé, le 29 mars 2019.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Afrique Centrale



Odile NDZANA

Associé

Mazars Cameroun



Jules Alain NJALL BIKOK

Associé